

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les faits de la semaine

L'approche des vacances stimule le courage des députés et des sénateurs qui parlent, votent, discutent avec une ardeur égale à celle du soleil.

Nous avons eu à la Chambre, après le discours de M. Combes, que l'on peut lire sur les murs de toutes les communes de France, la discussion des quatre contributions. M. Lockroy s'est montré pressé de faire aboutir toutes les réformes, à quoi M. Rouvier a répondu avec une douce ironie qui a soulevé les rires de la Chambre qu'il remerciait M. Lockroy de n'avoir rien fait pendant son passage à divers ministères, sans doute pour lui laisser, à lui, Rouvier, tout l'honneur de faire voter les réformes attendues. Ce petit intermède s'est terminé par le vote, à l'unanimité, d'une motion de M. Jaarès, ce qui n'est pas banal.

Avec la discussion du projet de loi autorisant le gouvernement à convertir la rente 3 1/2 0/0, en rente 3 0/0, nous avons entendu parler sérieusement de choses sérieuses. M. Ribot a donné son adhésion au projet du gouvernement et, après les explications très claires et très précises fournies par M. Rouvier tous les députés se sont inclinés. Encore une quasi unanimité. Plus que la musique, la chaleur adoucit les mœurs parlementaires.

A l'instant même où le Sénat vient d'assurer le vote de la loi réduisant la durée du service militaire, on annonce pour le 27 juillet prochain, l'inauguration du monument de Hoche à Qiberon. Il y a là une simple concordance, mais elle est intéressante à signaler car Hoche, la plus pure figure de la Révolution, était un fervent partisan de l'esprit militaire, tel que nous l'entendons, résolument opposé à l'esprit pratorien.

Le rapprochement a d'ailleurs été fait avec juste raison dans un petit livre publié par l'éditeur E. Cornély, sous ce titre : *Hoche et l'armée républicaine*. L'auteur, modestement anonyme, fait suivre la publication de documents inédits qui jettent une nouvelle clarté sur « le pacificateur de la Vendée » ; d'une étude sur l'esprit militaire que Bonaparte introduisait dans l'armée, pour s'en servir et monter sur le trône, pour s'en servir et monter sur le trône, désespérés les derniers partisans des armées de métier qui ont combattu à outrance la loi de deux ans.

La vérité, nous la trouvons dans la phrase suivante du livre que nous venons de citer : « Ce que nos officiers et nos soldats doivent apprendre à l'école des glorieux guerriers de la Révolution, c'est la simplicité et l'humanité ! Les soldats de 1793 conciliaient la guerre et l'humanité. Issus d'un peuple naturellement bon, ils ne donnaient, sous les armes, que l'exemple d'une bonté qui leur conquit tous les cœurs en Europe. Partout où arrivaient nos drapeaux, les habitants, pleins de joie, offraient avec empressement l'hospitalité méritée par des amis de la liberté. C'est avec l'exécrable méthode de Bonaparte rançonnant l'Italie, puis l'Allemagne, que naquirent les haines, alors que le

pays se sentit en pays conquis et non plus en pays délivré.

Plus que jamais le meilleur gage de la paix que tous désirent, se trouve dans les armées formées de soldats citoyens.

La santé du roi d'Angleterre s'améliore de jour en jour et on espère que l'air de la mer remettra rapidement « l'auguste malade » — pour parler le langage des cours qui est quelquefois plein de sous-entendus amusants.

On prétend que, dans le cas où son état continuerait à s'améliorer, le couronnement aurait lieu au commencement du mois d'août prochain.

Il est possible que des déclarations officielles soient faites vendredi prochain à ce sujet.

— Les autorités anglaises dans l'Afrique du Sud s'occupent activement de rendre effective la pacification. Il y a maintenant un peu plus de cinq semaines que la paix a été déclarée, et les questions qui vont retentir pendant longtemps l'attention, sont celles du rapatriement et de la colonisation.

Toutes facilités sont accordées aux burghers possédant des moyens de transport et qui sont prêts à ramener leur famille dans leurs fermes. Depuis quelques semaines, ces derniers continuent à rentrer dans leurs foyers, munis de tentes et de vivres en quantité suffisante pour un mois.

Une commission locale, constituée dans chaque district, sous la présidence d'un juge, aide au rapatriement en fournissant les approvisionnements nécessaires. Ces commissions relèvent directement d'un comité central à Prétoria.

Une somme de soixante-quinze millions de francs est mise à la disposition des commissaires locaux, à titre d'allocation, pour le compte des pertes occasionnées par la guerre dans les deux colonies. Cette somme doit être répartie proportionnellement parmi les victimes, d'après l'évaluation de toutes les pertes causées dans les deux colonies.

C'est beau la guerre !

F. L.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 juillet 1902

Présidence de M. Lockroy, vice-président. L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet relatif à des crédits supplémentaires, s'élevant à 16.700.000 francs.

L'urgence est votée, et le passage aux articles déclaré.

Ces crédits sont répartis entre les divers services des différents ministères.

Une somme de 3 millions est proposée par le gouvernement pour remédier à la situation de 6.000 ouvriers licenciés des manufactures d'armes de l'Etat.

M. Charpentier demande qu'il soit accordé 7 millions afin d'éviter la plus grande partie des licenciements qui s'élèvent à 6.000.

MM. Gaudet, Debaune, Tavé, parlent en faveur des ouvriers des manufactures de Châtelleraut, de Bourges et de Tulle.

M. Rouvier, ministre des finances, dit que le possible a été fait en faveur des intéressés, mais qu'à l'heure présente, on ne peut garder tous les ouvriers supplémentaires.

Il demande le rejet de la motion de M. Charpentier.

Cette motion est en effet repoussée par 367 voix contre 152.

M. Briand soutient un amendement tendant à augmenter le crédit de 3 millions de 1.200.000 francs.

M. Bertaux défend cette motion, que combat M. Rouvier.

M. Hubbard propose d'accorder une augmentation de 400.000 francs.

M. Maujan appuie cette demande, qui est adoptée.

Séance du 11 juillet 1902

Présidence de M. Léon Bourgeois, président. La Chambre adopte une proposition de M. Fouquet tendant à la publication des professions de foi et engagements électoraux de tous les députés.

M. Thivier dépose une proposition de loi tendant à l'abrogation des lois sur les menées anarchistes, — lois scélérates.

Il demande l'urgence que refuse le gouvernement ; l'urgence est repoussée par 265 voix contre 207.

La Chambre revient à la vérification des pouvoirs.

M. Bertaux combat l'élection de Roger-Ballu, élu à Pontoise.

Le dixième bureau propose l'invalidation ; M. Drake propose l'enquête.

Par 293 voix contre 238, l'enquête est repoussée ; mais l'invalidation est prononcée par 172 voix contre 131.

M. Rouvier dépose le projet sur les crédits supplémentaires modifié par le Sénat.

La séance est renvoyée à 9 heures.

Séance de nuit

Présidence de M. Guillaïn, vice-président.

MM. Aynard et Denys Cochin déposent deux interpellations relatives à la circulaire aux préfets visant la fermeture d'écoles congréganistes non autorisées.

M. Aynard demande la discussion immédiate. On demande le renvoi de ces interpellations à la suite des autres.

De vifs incidents se produisent alors ; la droite applaudissant M. Aynard, jouant des pupitres, vociférant contre le gouvernement.

M. Combes monte à la tribune.

M. Auffray, un nationaliste crie : « A bas le ministre proscripteur. »

La gauche fait une ovation enthousiaste au président du Conseil que la droite conspu.

Le président de la séance, le modéré Guillaïn, sur les injonctions des républicains, suspend la séance.

A la reprise, M. Auffray à la parole pour s'expliquer sur son interruption grossière : il aggrave son injure ; le président lui applique la censure qu'à mains levées vote la Chambre.

M. Combes parle ensuite.

Le président du Conseil déclare que ni menaces ni injures ne l'empêcheront de faire son devoir contre les congrégations rebelles et demande à la Chambre de repousser l'urgence et de renvoyer à la suite des autres interpellations celles de MM. Aynard et Cochin.

La Chambre à mains levées repousse l'urgence.

M. Hubbard présente ensuite le rapport de la commission des crédits sur le projet relatif aux crédits supplémentaires qui est adopté.

Plusieurs demandes d'interpellations sont renvoyées à la suite des autres.

Et la séance est levée à 1 heure du matin.

Sénat

Séance du 10 juillet 1902

M. Fallières préside.

Le Sénat revient à l'interpellation Denoix sur l'enseignement.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique répond aux divers orateurs qui ont pris part à la discussion.

Il dit que la réforme de l'enseignement a été consciencieusement préparée, étudiée et non improvisée. La commission de l'enseignement a été consultée. M. Chaumié dit que la réforme de l'internat s'effectuera ; il ajoute au sujet l'étude des langues mortes, que l'étude du grec n'est pas des plus utiles, et il démontre l'utilité des langues vivantes.

M. de Lamarzelle parle en faveur des études classiques.

Puis un ordre du jour de confiance est voté par 212 voix contre 51.

Le Sénat prend en considération une proposition de M. Gourju tendant à l'établissement de la représentation proportionnelle dans les élections municipales.

M. Provost de Launay parle ensuite sur les

responsabilités encourues dans l'affaire Humbert.

M. Vallé garde des sceaux, répond et donne quelques explications au sujet de cette affaire qu'il affirme vouloir mener à bonne fin.

Après quelques renseignements fournis sur la marche de l'instruction de l'affaire, l'incident est clos.

Et la séance est renvoyée à demain.

Séance du 11 juillet 1902

Présidence de M. Fallières, président.

M. Rouvier dépose le projet de crédits supplémentaires voté par la Chambre.

Il dépose en outre le projet modifié par la Chambre relatif aux pensions civiles.

Le texte de la Chambre est adopté à l'unanimité.

M. Dubost fait connaître ensuite au Sénat les conclusions de la commission des finances concernant les crédits supplémentaires qui sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Au Transvaal

La paix dans l'Afrique du Sud

Le gouvernement anglais émet maintenant la prétention de faire rembourser par l'Orange et le Transvaal une partie de la somme de trois millions de livres sterling stipulée dans le traité de paix pour la reconstitution et le repeuplement des fermes.

Les Boers déclarent qu'il avait été parfaitement entendu qu'il s'agissait d'un don gratuit et qu'en obligeant les contribuables à verser une partie de la somme, on commettrait une infraction à l'article 9 du traité de paix.

Un emprunt de huit millions de livres va être fait ; le produit de cet emprunt sera affecté à l'extension des chemins de fer, au paiement de la dette du chemin de fer de la colonie du Cap, à l'indemnité due aux colons du Cap pour les dommages causés par la première invasion des Burghers, au rapatriement des familles boers et à la colonisation.

L'administration anglaise a réuni à Johannesburg un congrès d'instituteurs. Lord Milner a tenu à se faire présenter officiellement tous les instituteurs hollandais.

Les prisonniers Français

Dès la cessation des opérations militaires dans l'Afrique du Sud, le gouvernement français qui avait déjà obtenu la libération de certains de nos compatriotes faits prisonniers de guerre et emmenés soit à Ceylan, soit à Sainte-Hélène, s'est préoccupé du rapatriement de ceux qui restaient détenus. Les autorités anglaises ont été invitées par le gouvernement anglais à remettre leurs prisonniers aux consuls de France qui les réclamaient. Le consul de France à Colombo a délivré des billets de passage sur le plus prochain de nos paquebots aux Français détenus à Ceylan. Quant aux Français internés à Sainte-Hélène, au nombre de 20, aucune ligne française ne desservant cette île, des mesures seront prises pour qu'ils soient reçus à bord du premier paquebot qui fera relâche à Sainte-Hélène à destination de l'Europe.

INFORMATIONS

L'amnistie

La commission d'initiative qui, mercredi, par 6 voix contre 5, avait pris en considération la proposition d'amnistie de M. Gauthier (de Clagy), est revenue aujourd'hui sur cette décision et, par 8 voix contre 4, a repoussé cette proposition.

Il ne reste donc que la proposition d'amnistie de M. Paul Constans, qui ne comprend pas les condamnés de la Haute-Cour et dont M. Rabier est rapporteur.

Le rapport de M. Rabier a été approuvé à l'unanimité.

La conversion de la rente 3 1/2

Ce matin est promulguée au *Journal Officiel* la loi sur la conversion de la rente 3 1/2 0/0 votée par le Sénat et par la Chambre.

La loi de conversion est suivie d'un décret dont voici le texte :

Article 1^{er}. — Les propriétaires de rentes 3 1/2 0/0 qui voudront être remboursés devront en faire la demande et effectuer en même temps le dépôt de leurs titres dans les délais ci-après fixés :

1^o En France (la Corse exceptée), du mardi 15 juillet au matin jusqu'au dimanche 20 juillet inclusivement ;

2^o En Corse, du jeudi 17 juillet au matin jusqu'au mardi 22 juillet inclusivement ;

3^o En Algérie, du vendredi 18 juillet au matin jusqu'au mercredi 23 juillet inclusivement ;

4^o Dans les colonies, pendant six jours consécutifs à partir du lendemain de la promulgation de la loi.

Art. 2. — Les demandes sont reçues, savoir :

1^o A Paris, à la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli ;

2^o Dans les départements, y compris la Corse, à la caisse des trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances ;

Les caisses ci-dessus désignées seront ouvertes de neuf heures du matin à cinq heures du soir, y compris les dimanches et le dernier jour jusqu'à huit heures du soir.

Art. 3. — Il sera délivré aux déposants un récépissé des titres déposés.

Ce récépissé sera visé : à Paris, par un délégué du contrôleur central du Trésor public ; dans les départements et en Algérie par un délégué de la préfecture ou de la sous-préfecture.

Art. 4. — Les arrérages à échoir le 16 août 1902 sur les rentes dont le remboursement sera demandé seront payés à leur échéance, savoir :

Pour les titres nominatifs. — Sur quittance spéciale remise aux déposants au moment de la demande de remboursement des rentes inscrites à leur nom. Pour le paiement des arrérages au 16 août 1902, cette quittance tiendra lieu de titre.

Pour les titres mixtes et au porteur. — Sur la présentation du coupon au 16 août, préalablement détaché des titres avant leur dépôt.

Le montant de tous autres coupons au porteur à échoir, qui ne pourraient être représentés, sera déduit du capital à rembourser.

Art. 5. — Les demandes devront être établies en double expédition sur des bordereaux spéciaux mis à la disposition des propriétaires de rentes aux caisses des comptables autorisées à recevoir des dépôts.

Ces bordereaux seront revêtus de la signature du déposant ou des ayants droit, qui devront, s'il s'agit de titres nominatifs ou de titres mixtes, faire certifier leur signature sur l'une des deux expéditions, par un notaire ou un agent de change dont la signature dans les départements autres que celui de la Seine, devra être légalisée.

Art. 7. — Les titres dont le remboursement n'aura pas été demandé dans les délais fixés par l'article 1^{er} cesseront de porter intérêt à 3 1/2 0/0 à partir du 16 novembre 1902 ; les porteurs recevront, en même temps que le trimestre échéant à cette date : 1^o la bonification calculée à raison de 1 fr. pour chaque somme de 3 fr. 50 de rente 3 1/2 convertie ; 2^o le montant par anticipation, des intérêts au taux de 3 0/0 à partir du 16 novembre 1902 au 1^{er} janvier 1903 sur les nouvelles rentes 3 0/0. Les titres 3 1/2 0/0 seront à raison de 3 fr. par 3 fr. 50 de rente 3 1/2 0/0, convertis en titres du fonds 3 0/0 portant jouissance du 1^{er} janvier 1903.

Parti radical et radical socialiste

Le comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste s'est réuni jeudi soir de 5 à 7 heures, 62, rue Tiquetonne, sous la présidence de M. Blanchon, conseiller général de la Seine, M. L. Bonnet faisant fonction de secrétaire.

Diverses dispositions ont été prises pour le congrès du parti qui doit se réunir à Lyon les 9, 10, 11 et 12 octobre prochain. Un grand nombre de sénateurs et de députés ont déjà envoyé leur adhésion et le comité exécutif invite les comités et groupes adhérents à faire parvenir sans retard les noms de leurs délégués au siège social, 67, rue Tiquetonne, à Paris.

Dernier délai accordé aux Congrégations non autorisées

Le président du conseil vient d'adresser aux préfets une circulaire les invitant à faire connaître aux établissements congréganistes qui existaient sans autorisation au moment de la promulgation de la loi sur le contrat d'association, et qui, depuis, n'ont pas sollicité l'autorisation prévue par cette loi, qu'il leur est accordé un délai de huit jours pour se dissoudre et se disperser.

Passé ce délai, les préfets devront procéder à la fermeture des dits établissements, qui sont au nombre de 2 000 environ.

Cette mesure est tout à fait distincte de celle prise il y a environ huit jours, et qui s'appliquait seulement aux 135 établissements congréganistes qui s'étaient formés postérieurement à la promulgation de la loi sans avoir sollicité l'autorisation.

Manceuvres

Les manœuvres de brigade que faisaient le 108^e, de Bergerac et le 50^e, de Périgueux, n'ont pas eu lieu par suite de la trop grande chaleur.

Après une marche très longue et très pénible, la plupart des soldats du 108^e n'ont pu aller de l'avant.

Un grand nombre d'entre eux sont tombés frappés d'insolation. Trois sont morts. Les régiments ont regagné leurs garnisons.

Ces tristes accidents ont produit une vive émotion parmi la population de la Dordogne.

Loterie des enfants tuberculeux

Jeudi matin, à 8 heures, il a été procédé au tirage de la loterie de 1902, organisée par l'œuvre des enfants tuberculeux.

L'opération a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel des ingénieurs civils de France, rue Blanche, à Paris.

Le numéro 260,136 gagne 250,000 fr. Le numéro 1,697,087 gagne 50,000 fr. Le numéro 1,788,991 gagne 20,000 fr. Les deux numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 2,092,304 153,633.

Les dix numéros suivants gagnent 1,000 francs :

2,171,473 3,918,705 503,625 984,358 206,758 477,513 749,851 589,467 2,041,635 1,658,013.

20 numéros gagnent chacun 500 fr. Cinq cents numéros gagnent chacun 100 fr.

Désastre de la Martinique

NOUVELLE ÉRUPTION

Une dépêche de Fort-de-France annonce qu'une terrible éruption s'est produite mercredi, de 7 h. 30 à minuit, causant une panique parmi la population. Les dégâts sont inconnus. Les fils télégraphiques ont été brûlés par l'électricité. On craint pour la mission anglaise amenée au Carbet. Des savants français sont partis pour la Guadeloupe.

Une taxe sur les eaux minérales

M. Salis a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à établir une taxe sur les eaux minérales, et à édicter des pénalités sévères pour réprimer les fraudes qui s'opèrent dans cette industrie.

M. Salis estime que la réalisation de cette mesure fournira au Trésor une recette d'environ 5 à 6 millions.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés lundi, jour de la Fête Nationale, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi.

Mairie de Cahors

AVIS

Le maire de Cahors a l'honneur d'informer ses concitoyens que l'inventaire des plantations de tabac de la commune de Cahors commencera le 21 juillet 1902.

Souscription en faveur des victimes des désastres de la Martinique

Vote du conseil municipal	500	»
Conseillers municipaux	153	»
1 ^{er} quartier	50	70
2 ^e id.	64	20
3 ^e id.	141	75
4 ^e id.	155	90
5 ^e id.	294	75
6 ^e id.	135	75
7 ^e id.	202	60
8 ^e id.	71	80
9 ^e et 12 ^e id.	221	25
10 ^e id.	76	70
11 ^e et 13 ^e id.	338	50
14 ^e id.	137	55
15 ^e id. (manque la liste)	»	»
16 ^e id.	153	65
17 ^e id.	220	50
18 ^e id.	53	40
19 ^e id.	85	60
20 ^e id.	19	75
21 ^e id. (Manque la liste)	»	»
22 ^e id.	»	»
Vélocé sport-cadurcien	50	»
Sauveteurs du Lot	20	»
Collège de jeunes filles	161	60
Typographes de l'imprimerie du <i>Journal du Lot</i>	7	90
	3.316	85

A déduire, pièces démonétisées qui seront vendues et dont le produit sera porté avec la souscription des listes manquant, ci..... 21 »

3.295 85

Le Maire de Cahors, MAZIÈRES, adjoint.

Pour les sinistrés de la Martinique

M. le directeur de l'enregistrement a versé une somme de 214 francs, provenant d'une souscription recueillie parmi le personnel de son administration, en faveur des sinistrés de la Martinique.

FÊTE NATIONALE

Voici le programme du concert donné par l'Union artistique et littéraire, l'Orchestre symphonique et l'Orphéon de Cahors.

- 1^o La Marseillaise. — Orchestre symphonique.
- 2^o Marche de Rackoczi (E. Tavan). — Orchestre symphonique.
- 3^o Vieux-tu (L. de Wentzel). — M. Heilles.
- 4^o Ruy-Blas, scène choisie (V. Hugo). — MM. Pélissier et Holzer.
- 5^o Lohengrin (Wagner). — M. Lablanche.
- 6^o Sur le lac (Kling). — Orphéon.
- 7^o Le Géant (V. Hugo). — M. Bonassie.
- 8^o Souvenir de la nuit du 4 Août, poésie (V. Hugo). — M. Bazouge.
- 9^o Fraises au Champagne. — Orchestre symphonique.
- 10^o Grand duo de Lucie (Donizetti). — MM. Dellard et Rollés.
- 11^o Le Hanneton. — M. Pélissier.
- 12^o Les Chantres (L. de Rillé). — Orphéon.

TROP GÉNÉREUX.....

Dans *l'Express du Midi* de ce jour, à la rubrique : « Pour les prêtres spoliés » nous lisons :

Elèves du lycée de Cahors 5 fr.

Les deux ou trois échappés de jésuitières qui ont envoyé cent sous aux prêtres spoliés (?) auraient pu se dispenser de se réclamer du lycée Gambetta.

Parions qu'ils n'ont pas été aussi généreux en faveur des victimes de la Martinique.... pourtant tout aussi intéressantes que les factieux frappés, avec raison, par le gouvernement.

Réunion de patrons coiffeurs

Les patrons coiffeurs sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu le 15 juillet à 9 heures du soir, au lieu ordinaire de leurs réunions pour statuer définitivement sur la fermeture des magasins les dimanches et jours de fête.

Suicide

Vendredi, vers cinq heures du matin, M. Bories, minotier, au moulin du Griffoul, à Figeac, apercevait dans l'eau, à l'extrémité du canal de fuite de son usine, un cadavre qui paraissait être celui d'une femme. Il fit avertir M. le commissaire de police qui se rendit sur les lieux accompagné de M. Pezet, docteur en médecine. Le cadavre retiré du Célé fut reconnu pour être celui de Marie Laborie, dite la Toubiante, âgée de 47 ans.

C'est le chagrin de se voir délaissée qui a dû la pousser à cet acte de désespoir.

Cette malheureuse avait attaché à son cou les deux extrémités de son tablier dans lequel elle avait placé une grosse pierre et s'est précipitée dans l'eau.

Toute idée de crime doit être écartée. Après les constatations d'usage, M. le

commissaire de police a fouillé cette fille et a trouvé dans la poche de sa robe un porte-monnaie contenant deux pièces d'or de 20 francs et un récépissé de dépôt de livret de caisse d'épargne sur lequel était inscrite une somme de 560 francs.

Le cadavre de cette désespérée a été réclamé par sa sœur qui habite Figeac.

Cette femme Laborie, qui vient ainsi de terminer si brusquement ses jours, est cette servante de David, ancien employé des Ponts et Chaussées, qui, il y a 12 jours fut condamné à 6 jours de prison par le tribunal correctionnel de Cahors pour coups et blessures sur la personne de son maître, à la suite de faits que nous avons relatés.

Le 17 juillet, la femme Laborie devait comparaître à nouveau devant le tribunal correctionnel de Cahors, pour coups et blessures sur la personne de Mme Bonneville, de St-Georges.

Était-ce par peur d'une 3^e condamnation ou bien serait ce le chagrin d'avoir rompu le mariage qu'elle devait contracter avec un chiffonnier de la ville, qui l'a poussé au suicide ?

Probablement ces deux motifs sont pour beaucoup dans la mort de la femme Laborie.

Statistique des décès de la commune de Cahors en Juin 1902

On a enregistré 14 naissances et 25 décès dont 14 du sexe féminin et 11 du sexe masculin.

Sur ces 25 décès 3 octogénaires, 7 septuagénaires et 6 sexagénaires.

Il faut citer un décès dû à la rougeole. Cahors, le 10 juillet 1902.

D^r. C. PIETTRE.

Tribunal correctionnel

Audience du 10 juillet. — Au début de cette audience, le tribunal reçoit la prestation de serment de M. Pierre Pons, nommé suppléant du juge de paix du canton de Luzech, en remplacement de M. Bagel, décédé.

Le tribunal juge ensuite les affaires suivantes :

Jean-Pierre Pechberty, âgé de 60 ans, cultivateur à Concois, inculpé du délit de mendicité, est condamné à quatre jours de prison.

Pierre Girma, âgé de 50 ans, cultivateur au Montat, qui a porté des coups et fait des blessures à sa femme, est condamné par défaut à 25 fr. d'amende.

Maria Soubeyrol, épouse Lacam, âgée de 27 ans, demeurant à Cézac, et Louis Gary, âgé de 30 ans, manoeuvre à Cahors, pris en flagrant délit d'adultère, sont condamnés à 50 fr. d'amende chacun.

Viennent ensuite les deux affaires suivantes, qui sont jugées à huis clos :

A K..., âgé de 54 ans, militaire en retraite, rue du Four-Sainte-Barbe, à Cahors, prévenu d'outrages publics à la pudeur, est condamné à quatre mois de prison avec application de la loi Branger.

L. G..., âgé de 17 ans, manoeuvre Cahors inculpé d'attentats à la pudeur sur la personne de la jeune Alphonsine K..., est condamné à six mois de prison, avec la loi de sursis.

Cette audience a été la première où M. Désandréis, le nouveau substitut, s'est fait entendre.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 12 juillet 1902

Naissances

Gillet, Robert Francis-Gilbert, à la gare. Boissières, Albert, à Bach, commune de Cahors.

Décès

Binet, Marie, Vve Faurie, 82 ans, s. p. à St-Ambroise. Cangardel, Marie-Pauline, Vve Bolit, 82 ans, s. p. rue St-James, 13.

A VENDRE :

Un fonds de magasin de modes

COMPRENANT MARCHANDISES ET MATÉRIEL

OCCASION A SAISIR DE SUITE

S'adresser à M. Gaston ROBERT, liquidateur judiciaire à Cahors.

ON DEMANDE
DES APPRENTIS
ET DES

Compositeurs—Typographes

(BONS LEVEURS)

A L'IMPRIMERIE DU « JOURNAL DU LOT »

Nous serions reconnaissant aux confrères des départements voisins du Lot, avec lesquels nous faisons l'échange, de vouloir bien communiquer cet avis aux ouvriers de leur ville qui seraient sans travail.

Se présenter immédiatement
(Travail assuré pour un mois au moins).

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Ecoles primaires supérieures. — En présence des désastres ruineux causés par l'orage et la grêle, le 30 juin dernier, dans le canton et surtout dans la commune de Montcuq, les élèves des deux écoles primaires supérieures, après avoir remercié la municipalité du crédit qu'elle avait voté pour une distribution solennelle de récompenses scolaires, la prient de vouloir bien répartir entre les familles les plus éprouvées par le fléau, et, en particulier à celles de leurs camarades d'école, les fonds qui étaient destinés à l'achat des livres de prix.

On ne saurait faire une meilleure application des leçons de solidarité sociale données aux élèves de nos écoles laïques.

SABADEL-LAUZÈS. — (Voir n° du 21 juin).

Nous avons dû interrompre le compte rendu de notre enquête pour commenter un article de la *Reforme* et, dimanche dernier, pour répondre à une lettre anonyme.

Nous reprenons notre compte-rendu :

... Je commençais à comprendre, en effet, et profitant des bonnes dispositions d'un homme qui paraissait être sans parti pris dans la question, je résolus d'obtenir de lui le plus de renseignements possible.

— Alors, lui dis-je, d'après vous, tout ce qui se passe à Sabadel n'a qu'un but pour la municipalité actuelle : conserver à tout prix sa domination soit dans la fabrique de l'église, soit dans le conseil municipal.

Vous l'avez dit, me répondit-il. Et si nos bons réactionnaires n'ont pas réussi à maintenir dans leurs mains la majorité au bureau de bienfaisance, ce n'est pas leur faute. C'était si bon de pouvoir disposer de secours extraordinaires en période électorale !

Il est d'usage ici que chaque dimanche le Curé donne à un pauvre un pain qui lui est remis par chaque maison à tour de rôle. Or, supposez que le Curé et le Maire s'entendent pour favoriser quelqu'un, voyez un peu l'influence que donnent le Curé et le bureau de bienfaisance au parti réactionnaire si la passion politique l'emporte sur la charité ! Gare aux malheureux qui n'accepteraient pas un bulletin marqué.

— Oui, mais quelle influence peut-on avoir parce que l'on sera fabricien ?

— Ma foi, je n'en sais rien, me répondit mon jovial compère, attendu que je n'ai jamais été fabricien. Mais j'ai toujours entendu dire qu'on y remuait de l'argent, que le gouvernement était impuissant à savoir ce qui se passe là-dedans, si les fabriciens sont bien d'accord. Or, ici, avant ce jour, il y avait, sur sept membres y compris le Curé et le Maire, quatre membres de la famille Bastide et deux de leurs amis intimes.

Et puis, voyez-vous, Monsieur, Tenir la mairie, être le premier à l'église, être à la première place partout avec les siens, cela pose auprès des électeurs naïfs comme nous, surtout quand les choses se passent ainsi depuis 50 ans.

— Mais si votre Maire est si réactionnaire que cela, il ne doit pas avoir beaucoup d'influence en dehors de la commune !

— Notre Maire est un parfait honnête homme et un parfait entêté. Pour ses idées politiques d'une autre époque, il n'hésite pas à sacrifier les intérêts de la commune. Il est vrai qu'il est étroitement tenu en lisière par deux irréconciliables ennemis de la République, MM. Blanc et Massip qui défendent son écharpe municipale à condition qu'il les laisse administrer.

— D'après vous, M. Blanc joue donc un rôle important dans la politique locale ?

— M. Blanc est un habile homme, qui

manœuvre très bien dans la coulisse. Il n'a pas son pareil pour faire jouer les ficelles et tirer la couverture à lui.

C'est ainsi que dans la « QUESTION PROTESTANTE », sans jamais se découvrir, sans cesser d'être l'homme des presbytères dont il remonte toutes les pendules, il a tout préparé, tout mené et tout fait croquer quand sa rancune a été satisfaite. M. Massip lui-même serait emporté comme un foin de paille s'il essayait de résister à son terrible compère.

Et ne croyez pas que j'exagère, chacun ici pense tout bas ce que je dis tout haut.

Ce qui augmente encore le prestige de M. Blanc, c'est que la politique n'a pas nui à ses affaires privées. Pendant que d'autres faisaient à leurs opinions bonapartistes des sacrifices irréparables — M. Blanc, par son commerce, arrondissait ses domaines, ce dont nous ne saurions le blâmer, peuplait les couvents de ses enfants et faisait admirer ses capacités financières en gérant les fonds de la fabrique pendant un quart de siècle.

Si d'autres recherchent dans la politique une vulgaire satisfaction d'amour-propre ou de triomphe de leurs opinions surannées, M. Blanc, lui, est plus pratique, le galon ne lui suffit pas. Je veux bien qu'il songe aux félicités célestes, mais je ne crois pas que les biens périssables de ce bas monde le laissent indifférent.... Et je ne saurais l'en blâmer !

Or, perdre son autorité sur les décisions du Bureau de bienfaisance, n'avoir plus aucune action sur le Conseil de fabrique, se voir menacé dans sa situation prépondérante au Conseil municipal, n'y a-t-il pas là de quoi troubler le sommeil d'un homme quelque bien équilibré qu'il soit ?

Si M. Blanc avait cru que le protestantisme pouvait servir ses intérêts, il s'y serait probablement jeté avec ses amis ; mais comme il n'avait pas foi dans le mouvement, il n'a pas voulu se brûler les ailes.

Que les comparaisons tirent les marrons du feu, il sera toujours là pour les croquer.

(A suivre)

PUY-L'ÈVÈQUE. — Avis aux éleveurs. —

M. Vayssières, directeur du cours complémentaire et de la section agricole de Puy-l'Évêque, vient de faire l'acquisition d'un superbe taureau-étalon, inscrit à l'herd-book de Limoges sous le n° 30.

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — Navigation.

— Nous apprenons la nomination de notre ami, M. Pons, au poste d'écluseur de Saint-Martin-Labouval.

Nous sommes heureux du choix qu'a fait l'administration en nommant M. Pons, qui est un citoyen actif et intelligent et un ferme républicain.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

PRAYSSAC. — Concert.

— La Société musicale la fanfare de Luzech donnera, le dimanche 13 juillet courant, à 3 heures du soir, à Prayssac un concert, avec le gracieux concours de nombreux amateurs.

En voici le programme :

1. Le Val d'amour (P. Labole), morceau couronné au concours de Fumel, la Fanfare ;
2. La veillée, récit (F. Coppée), M. Casses ;
3. Les Violettes, mélodie (Rameau), M. Sobotié ;
4. Valse Bleue (A. Margis), Au village, intermezzo (Gillet), l'Orchestre symphonique ;
5. Malgré moi, romance (Pfeiffer), Mme X... ;
6. Le marchand d'Cravons, monologue (Bruant), M. Talou.

Deuxième partie. — Les noces d'or de tante Isère, fantaisie (Roux), morceau couronné au concours de Fomef, la fanfare ; Barbançon, monologue (Daudet), M. Casses ; romance (X...), M. Sabatié ; la Gitane, valse (Bucalosse) et Govotte Elisabeth (X...), l'Orchestre symphonique ; Pensée d'automne, réverie (Massenet), Mme X... ; monologue comique (Bruant), M. Talou.

Troisième partie. — Un Client sérieux, comédie en 1 acte, par G. Courteline.

Une quête sera faite au profit des pauvres.

Prix des places : Premières, 1 franc ; secondes, 50 centimes.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Le cambrioleur Terral.

— La justice n'a pu encore mettre la main sur ce malfaiteur qui est l'auteur d'une quinzaine de vols qualifiés. Nous savons que ce repris de justice a, dernièrement, pendant la nuit, fait une apparition dans

notre ville. Des coups de sifflet ont été entendus dans la direction de son domicile. On prétend même qu'il a pu glisser un billet sous la porte, à l'adresse de sa femme, mais il a pu quand même s'esquiver.

Il est permis de supposer qu'il est à bout de ressources et que son arrestation est imminente.

SAINT-CÉRÈ. — Conseil municipal.

— Le conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain 13 courant en séance extraordinaire.

Ordre du jour : Etablissement du budget, exercice 1903. — Communication du compte de gestion de M. le receveur municipal et du compte administratif de M. le maire, concernant l'exercice 1902. — Réorganisation de la commission scolaire. — Nomination des rues et places en vue de la mise en place des plaques destinées à cet effet et pour lesquelles une souscription volontaire a été faite.

LARNAGOL. — Insolation.

— Le sieur Auguste Mashieu, de Cajarc, qui travaillait sur la voie du chemin de fer à Frontenac, est tombé sur la voie. Transporté dans une maisonnette, il a repris ses sens.

— Un plus grave accident s'est produit à Larnagol, où le sieur Fijeammes est tombé mort dans les champs par suite d'une insolation.

CAPDENAC. — Pauvre folle.

— Mercredi soir, le train 5 qui part de Capdenac à 9 h. 5 emportait une religieuse aliénée du nom de Léonie Déchamp, en religion sœur Françoise-Angélique, âgée de 33 ans, du couvent de la Visitation de Périgueux, qui se rendait, sous la surveillance d'une autre religieuse du même couvent, à la maison du Bon-Sauveur, à Albi. Comme la chaleur était suffocante, l'aliénée se tenait souvent à la portière, lorsque entre les stations de Naussac et Salles-Courbatiers, elle trouva moyen de tromper la surveillance de sa gardienne et, ouvrant la loquette, elle s'élança par la portière.

A l'appel du signal d'alarme, le train stoppa aussitôt et la malheureuse fille fut apportée dans la maisonnette de garde la plus rapprochée où des soins pressants lui furent prodigués. Malheureusement les blessures qu'elle avait reçues à la tête entraînent la mort au bout de deux heures, et lorsque le médecin arriva, la pauvre aliénée avait succombé.

FOURMAGNAC. — Les chenilles.

— Voilà définitivement compromise la récolte des prunes. On peut désormais l'évaluer à ceci : Agen ou Ente : néant ; Ronde : 1/4 récolte moyenne ; St-Antonin : presque récolte ordinaire, comme quantité, mais qualité probablement bien inférieure.

Cet état de choses n'est, paraît-il, pas spécial à notre commune ; non seulement le canton, l'arrondissement et le département, mais encore les régions tout entières où on cultive le prunier seraient envahies par les chenilles !

La routine est donc encore bien invétérée au cœur du pays, qu'on n'ait rien tenté pour enrayer ce fléau ! Depuis longtemps les préfets prescrivent bien l'échenillage, mais les arrêtés restent lettre morte et il en sera toujours ainsi jusqu'à l'arrivée d'une génération de cultivateurs intelligents et instruits qui ne craignent pas de se lancer hardiment dans une voie nouvelle. Une seule chose peut hâter cet avènement, croyons nous : la prédominance de l'enseignement agricole dans les écoles rurales.

Arrondissement de Gourdon

GRAMAT. — Examen du certificat d'études.

— Les examens du certificat d'études ont eu lieu samedi à l'école des garçons. 18 garçons et 24 filles y ont pris part, 16 garçons et 19 filles ont été définitivement admis. Ce sont par ordre de mérite :

MM. Nouelle, Dopeyrat, Brel, Daniel Brel, Meysen, Laville, Andral, Coldéfy, Cournot, Jarzal, Maury, Jean Brel, Engélibret, Savignac, Jean Delmas.

Mlles Parra, Batut, Capbrl, Bayonove, Lagneau, Sole, Balat, Vayssouze, Vertut, Calmon, Marie Dégat, Tocaben, Delsahut, Delmas, Larraussie, Arcautel, Escapoulade, Pons, Bergougoux.

SOUILLAC. — Imprudence.

— Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences

fatales vient de mettre en émoi la population souillacoise.

Le sieur G. Vitrac, maréchal ferrant à Martel, étant allé voir ses parents, habitant notre ville, alla se baigner au lieu dit du Pinquer. Sans savoir nager, il voulut essayer de traverser la Dordogne sans le courage de deux jeunes gens, les nommés François Lacombe et Pierre Espitalier, le malheureux Vitrac se serait noyé.

Toutes nos félicitations à ces deux courageux sauveteurs.

— **Théâtre.** — Le mercredi, 16 juillet, aura lieu dans la salle du théâtre municipal, une représentation donnée par la troupe Donville.

Le spectacle sera composé de :

La Fille du Forçat,
drame en 3 actes
et **Amour d'atelier,**
vaudeville mêlé de chant en 1 acte.

LA RENTRÉE DU MARI

Le modeste intérieur brille de propreté, tout y dénote le travail et le bon ordre. Au mur, dans une cage, des oiseaux gazouillent, auprès de la fenêtre se dresse une grande table, encombrée d'étoffes et de modèles de coupe.

Monsieur Charles Lersberghe était sorti au moment où j'arrivai à son domicile, 1 Cour Decubber rue de Naples, à Roubaix, mais sa femme m'apprit que son absence ne devait pas être bien longue et m'engagea vivement à attendre son retour. « Il sera bien content de vous voir, » me dit-elle, « car il pourra causer avec vous d'un sujet qui lui tient fort à cœur et qu'il traite souvent avec ses amis. »

Il y a environ 9 ans, M. Lersberghe qui exerce la profession de tailleur, fut atteint d'une grave maladie qui débuta par de sourdes douleurs à l'estomac et dans les reins. Excès de travail, pensait-il tout d'abord, dans quelques jours il n'y paraîtra plus rien. Mais bientôt les malaises devinrent très inquiétants. Le médecin déclara que le malade était atteint d'une dyspepsie, mais ses remèdes n'amènèrent aucun soulagement. L'appétit disparut, la digestion devint des plus difficiles. Une constipation opiniâtre une inflammation d'intestins et des maux de tête des plus violents épuisèrent tellement M. Lersberghe qu'il dut abandonner complètement son travail. Constamment il souffrait dans les reins et dans les côtés. Quant à ses nuits, elles se passaient au milieu des douleurs les plus vives sans qu'il pût reposer un seul instant. Une sombre tristesse l'avait plongé dans un abattement profond. Un jour, M. Lersberghe trouva sous sa porte un petit livre dont il ignorait la provenance, mais dont la lecture lui fut des plus utiles. Le petit livre contenait la description de diverses maladies et de leur guérison obtenue dans les cas les plus graves par la Tisane américaine des Shakers ; il citait aussi plusieurs lettres émanant de personnes qui l'avaient employée avec succès et qui remerciaient M. Oscar Fanyneau, pharmacien à Lille, de leur avoir fait connaître un remède aussi efficace. Leur exemple décida M. Lersberghe à tenter l'essai et, comme il nous l'écrivait le 12 janvier 1900, dans une lettre dont la signature était dûment légalisée par M. Thérin, Adjoint au Maire de Roubaix, il en avait obtenu des résultats inespérés. Madame Lersberghe achevait de me donner tous ces détails lorsque son mari entra et je pus constater moi-même qu'il avait une excellente mine et tous les dehors d'un homme qui jouit d'une parfaite santé. Quant au petit livre dont il est parlé plus haut, il fut pour notre correspondant plus précieux que si chacune de ces feuilles avait été un billet de banque.

BULLETIN FINANCIER

Le marché est hésitant, les affaires sont des plus calmes et la tenu de la cote s'en ressent.

L'activité se concentre sur le marché de nos fonds publics ; le 3 0/0 clôture à 101,27 ; l'amortissable à 100,47 et le 3 1/2 0/0 à 102,60.

Les porteurs de 3 1/2 0/0 n'ont qu'à se laisser convertir. Quel intérêt auraient-ils à demander le remboursement au pair de 100 fr. le cours actuel étant de 102,57 ? Quel emploi de même valeur pourraient-ils bien faire qui leur assurât le même revenu.

Ils n'ont en outre, aucun avantage à vendre leurs titres aux cours actuels, car logiquement, ces cours sont susceptibles de plus-value.

Le Crédit Foncier se traite à 740 ; le Comptoir National d'Escompte à 590 ; le Crédit Lyonnais à 1.053 ; la Société Générale à 610.

Peu d'affaires sur nos chemins.

Le Suez a baissé de 10 fr. à 3,998.

Les fonds étrangers sont en baisse ; l'Extérieure à 8,057, l'Italien à 101,90, le Portugais à 29,42, le Russe 3 0/0 1891 à 87,50.

Le Turc D cote 27,30, la Banque Ottomane à 536.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée s'avance à 71,60.

HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY, PARIS, 1900
ALCOOL
DE
MENTHE RICQLES
DE
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
CALME la SOIF et ASSAIN l'EAU
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRIE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Exiger le Nom DE RICQLES

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÈNOR

XVI

Avant minuit

Il y avait aussi une petite table, sur laquelle se trouvaient quelques brochures, des bonbonnières, des miroirs, des objets de femme. Au milieu, il y avait un coffret indien du plus curieux travail.

Catherine le reconnut aussitôt. Ce coffret était à elle, c'était le cadeau d'adieu d'un ami, d'un militaire à son départ de l'Inde.

Elle se rappela combien de fois Mme Vavasor l'avait admiré parmi les autres objets curieux rapportés de l'Inde, qui ornaient sa chambre; elle se rappela qu'il avait mystérieusement disparu, et maintenant, elle le retrouvait là.

Sa lèvre supérieure se plissa avec une expression interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

pression de mépris. — Ainsi donc, madame Vavasor, dit-elle, vous êtes une voleuse. Vous m'avez volé ce coffret, mais à quoi, je me le demande, peut-il vous servir ?

Elle s'avança d'un pas délibéré dans la chambre à coucher et prit le coffret.

Il s'ouvrait et se fermait au moyen d'un ressort secret; elle toucha ce ressort et le couvercle se renversa.

Le coffret contenait un petit paquet de lettres nouées avec un ruban, et une miniature déjà ancienne et peinte sur ivoire, dans un étui de velour orné d'or et semé de perles.

Dans toute nature, il y a un fond mauvais, que souvent l'adversité fait apparaître.

Qui peut s'affirmer vertueux, s'il n'a connu la tentation ?

Catherine lut sans hésitation l'adresse des lettres.

Le papier était jauni par le temps, l'encre s'était décolorée, mais l'écriture, tracée par une main ferme et masculine, était parfaitement lisible encore :

MADemoiselle HENRIETTE LEBRASSEUR,
35, Rosse Mary Place,
Kensenton.

Telle était l'adresse.

Elle replaça les lettres dans le coffret, et, pressant le ressort de l'étui qui recélait la miniature, elle regarda le portrait.

Comme les lettres, la miniature avait subi les effets du temps; mais un visage hardi, mâle, ardent, lui sourit avec un éclat que vingt

années n'avaient pu éteindre. C'était le visage imberbe d'un jeune homme dans la première fleur de l'âge, avec des lèvres et des yeux qui semblaient vivants.

— Brave et noble visage ! pensa Catherine. Qu'est-ce qu'un homme comme celui-là peut avoir en de commun avec une femme comme elle... Serait-ce l'amoureux dont elle parlait et dont ma mère l'a séparée ? Ces lettres seraient-elles de lui ? Son nom serait-il Henriette Lebrasseur, au lieu d'Harmand ? Gardez mon coffret, si cela vous plaît, madame Vavasor, je garde, moi ce que j'y trouve.

Avec la même décision, elle mit les lettres et le portrait dans sa poche et repassa dans l'autre chambre.

Il y avait dans ses yeux une lueur, et sur son visage une expression qui, certes, n'étaient guère sympathiques.

— Dans la route que je suis, il n'y a pas de retour en arrière. Pour atteindre le but de ma vie, je dois faire avec les autres ce qu'on a fait avec moi. Mme Vavasor et Richard Dangerfield reconnaîtront en moi une digne élève... Ah ! enfin, la voici.

Elle se tourna et fit face à la porte. Au même instant, elle était impétueusement ouverte, et la femme qu'elle haïssait apparut devant elle.

C'était la dernière nuit que passait Mme Vavasor à Castleford... la dernière nuit... et, dans son esprit, pour n'y revenir jamais.

Tout était fini, roman et vengeance et l'œuvre de sa vie était couronnée par le triomphe.

Elle avait poussé sa vengeance jusqu'au dénouement le plus cruel. Elle s'était fait payer deux fois le prix de sa trahison.

Avec vingt mille livres sterling pour fortune, elle retournerait à Paris mener grande vie et peut-être finirait-elle même par s'y marier proprement.

— Je suis encore jeune... je suis encore belle... à la lumière... pensait-elle en se regardant devant une glace... Je suis une de ces heureuses créatures auxquelles la toilette rend des services inappréciables. Avec mes vingt mille livres, ma connaissance de ce monde, mon armée d'amis quelle vie s'ouvre devant moi ! Oui demain, je partirai... car rien ne me retient plus dans cette imbecile petite ville de province.

Elle se promenait lentement dans son petit salon; c'était l'heure où la nuit commence à venir, l'heure odieuse pour Mme Vavasor.

Aussi les rideaux étaient tirés, la lumière allumée, et le feu flambait.

— J'aimerais assez à la voir à l'heure présente répéta-t-elle. J'aimerais à voir la fille de sa mère dans la pauvreté et la douleur que j'ai dû connaître moi aussi. J'aurais ce plaisir-là un jour, mais pas ici... Je ne suis ni superstitieuse, ni lâche mais je me sens à demi effrayée à la pensée de me rencontrer avec cette femme. Je la vois encore, glissant comme un spectre dans ses habits de mariée, avec sa face blanche et ses yeux fixes et égarés. Ah ! ma petite, quand tu triomphais, tu ne te doutais guère que j'aurais mon jour aussi... moi !

(A suivre.)

MAISON
LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiséptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

PLUS de CHEVAUX POUSSIFS!

POUDRE DELARBE
D'AUBUSSON
Guérit : Pousse, Toux, Gourme, - Boite: Trois fr.
VENDU PAR S^r MANTIS (S. & O)
GRAND PRIX
(C^{ie} V^{ie}) Paris Exp. 1900.
Dép. MM. Castets, Fayret, Palame et tous pharm.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 13 juillet 1902.

V^{ie}: Nacla : Courrier du dimanche. — Jules Lévy : L'Hôtel de Ville et la Samaritaine. — Théodore Cahu et Louis Forest : L'oubli (suite). — Daniel Lesueur : L'Honneur d'une femme (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — H. de Balzac : Le colonel Chabert (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla : La collection pratique. — Petite correspondance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS DE FAMILLE A PRIX RÉDUITS
à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les grandes vacances, la Compagnie d'Orléans délivre du 15 juillet (inclus) au 1^{er} octobre (inclus) de toute station de son réseau, pour toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de

voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour de départ.

Compagnie d'Orléans

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, un train spécial à prix réduits sera mis à la disposition des populations des départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le jeudi 10 juillet à 6 heures 38 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Laguépie, Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, Espère, Grolejac, Cazouls, Creysse, Mouleydier, la Rivière-de-Mansac, la Reyssègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, Saint-Pardoux-la-Rivière, Saint-Aulaire, Thiviers, la Coquille, Marmande et Cours-de-Pile. Au retour, le départ de Paris-Austerlitz aura lieu le vendredi 18 juillet à 2 heures 20 du soir.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR
(Timbre-quittance de 0 fr. 10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguépie et des stations intermédiaires comprises entre divers points. A Paris-Austerlitz : 2^e classe 45 fr. 3^e classe 31 fr.

D'Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, La Chapelle-de-Maureuil, Sauveterre-la-Lémance, Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires. A Paris-Austerlitz : 2^e classe 41 fr. 3^e classe 29 fr.

De Villefranche-du-Périgord, Saint-Cirq-Madelon, Cazouls, Creysse-Monteydier, la Rivière-de-Mansac, le Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, Saint-Pardoux-la-Rivière, Eyzerac, Saint-Aulaire, Coubjours, la Croix-Rouge, la Coquille et des stations intermédiaires. A Paris-Austerlitz : 2^e classe 33 fr. 3^e classe 23 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 9 juillet à 6 heures du soir.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 1902

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, les billets *Aller et Retour* à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions des Tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 5 juillet inclus, au jeudi 17 juillet inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du vendredi 18 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 18 juillet.

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES

Allant faire la Moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1902, une réduction de 50 % sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson,

d'une gare quelconque des sections ci-après : Juvy à Orléans, Brétigny à Tours, Aneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Maleherbès, Orléans à Montargis, Orléans à Gen, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilom. au minimum (soit 200 kilom. aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, par l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'étendre à toutes les sections de son réseau, pour les parcours ne dépassant pas 40 kilomètres, la faculté de fractionner par paiements mensuels le prix des cartes d'abonnement de 3^e classe, valables 3 mois, 6 mois ou un an.

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimper (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

EXCURSIONS

en Auvergne, en Quercy et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

En vue de faciliter la visite des régions les plus pittoresques de l'Auvergne, du Quercy et du Limousin, la Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre de chaque année, des billets d'excursion comportant notamment l'itinéraire ci-après, ce qui permet de visiter, outre la région du Mont-Dore et celle de Lioran, le Gouffre de Padirac, le Sanctuaire de Rocamadour etc., etc.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (Bains de Nèris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic sur-Cère, Le Lioran, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac), Brive, Limoges (par St-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon. Paris.

Prix des billets : 1^{er} classe 120 fr. ; 2^e classe 90 fr. Durée de validité : 30 jours.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'une ou deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE

offre **GRATUITEMENT**
dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN
SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A
M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)